



Le mercredi 30 août 2023

## Objet : Note de rentrée | Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers élèves,

Circonscription IEN HAUTE GARONNE 23 FRONTON

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ÉMILE MASSIO

Affaire suivie par
M. Philippe FILERI
Téléphone
0534265030
Courriel
ce.0311647X@actoulouse.fr
Adresse
80 avenue Noël Célestin
Cunnac
31660 BUZET-SUR-TARN

L'équipe pédagogique, l'équipe Alae et les élus sont heureux d'accueillir votre enfant, de vous accueillir, à l'Ecole élémentaire Emile Massio et souhaitent une bonne année scolaire à toutes et à tous.

Vous avez en lecture un document regroupant les informations essentielles pour cette année scolaire aussi, je vous demande d'en lire l'intégralité et d'en commenter à votre enfant les passages qui le concernent.

Le Règlement intérieur est établi par le Conseil d'école. Il est à votre disposition à cette url :

https://buzet-sur-tarn.fr/ecole-elementaire/reglement-interieur-de-lecole/.

Il vous est recommandé de vous référer à ce document chaque fois que cela sera nécessaire.

### **MAILS UTILES**

- Ecole élémentaire | Philippe Fileri : ce.0311647x@ac-toulouse.fr
- Ecole maternelle | Véronique Valentin : ce.0312144m@ac-toulouse.fr
- Alae | Hortense Azema : alae@buzet-sur-tarn.fr
- Pôle enfance-jeunesse | Florian Higounet : enfancejeunesse@buzet-sur-tarn.fr
- Accueil Mairie | Julien Benazet : accueil@buzet-sur-tarn.fr

### **EQUIPE PEDAGOGIQUE 2023-2024**

Comme annoncé dans ma note du 7 juillet dernier, Madame Donnart et Madame Gasch quittent notre école cette année.

Madame Ciry-Tezza a obtenu un congé de formation d'un an ; elle ne sera donc pas en charge d'une classe cette année mais conserve son poste sur notre école.

En raison de la fermeture de la 10<sup>ème</sup> classe actée par les services de l'Inspection Académique, Madame Gasch ne sera pas remplacée.

Madame Donnart est remplacée par Madame Deroyer qui est ravie de prendre la classe de CP. Madame Ciry-Tezza est remplacée par Madame Herbert également très heureuse d'avoir une classe de CE2 à plein temps. Je leur souhaite à toutes deux la bienvenue.

Suite à ces mouvements, l'organisation pédagogique pour cette année scolaire sera la suivante :

Noms	Fonctions		
Mme Deroyer	Enseignante classe de CP		
Mme Bonnet	Enseignante classe de CP-CE1		
Mme Weber	Enseignante classe de CE1		
Mme Gayral	Enseignante classe de CE1-CE2		
Mme Herbert	Enseignante classe de CE2		
M. Soubiran	Enseignant classe de CE2-CM1		
Mme Estrade	Enseignant classe de CM1		
Mme Cioppani	Enseignante classe de CM1-CM2		
Mme Auriol & M. Fileri	Enseignants classe de CM2		
M. Martineau	Rased: Psychologue scolaire		
Mme Mouyssac	Rased : Maîtresse E (adaptation pédago.)		
M. Fileri	Directeur		

Tous les membres de l'équipe sont prêts à vous recevoir pour toute question concernant la scolarité de votre enfant. Cet entretien se déroulera en dehors du temps d'enseignement.

Afin de fixer dans le temps cet entretien, n'hésitez pas à formuler votre demande de rendezvous soit par mail soit par le biais du cahier de liaison de votre enfant. Ces modalités de communication laissées à l'appréciation de l'enseignant(e) vous seront données lors de sa réunion de rentrée.

## EQUIPE AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) 2023-2024

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils, elles ont pour mission d'accompagner les élèves en situation de handicap.

A ce jour, nos quatre AESH déjà présentes sur l'école l'an passé continueront d'assurer ces missions pour cette nouvelle année scolaire :

- Mme Irène Coindeau (24h)
- Mme Mireille Ghilaci (12h)
- Mme Sylvie Janusz (24h)
- Mme Florence Leggio (24h)

### LISTES DES CLASSES

Elles seront à votre disposition sur le site de l'école ce vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 14H00 > https://buzet-sur-tarn.fr/ecole-elementaire/

## PORTAILS D'ACCES - HORAIRES

Afin d'éviter une concentration trop forte de population à un seul point d'entrée (consignes vigipirate des services de la Préfecture de la Haute-Garonne) et favoriser une fluidité de circulation, deux points d'entrées et de sorties sont retenues dans notre organisation comme suit :

	Déposes 8h50- 9h00	Récupérations à 12h et déposes à 13h35-13h45	Récupération à 16h05 (11h40 le mercredi)	Récupération à 17h05 - Etudes & APC
Portail stade (parking city & parking tennis)	CP CP-CE1 CE1 CE1-CE2 CE2	Toutes les classes	CP CP-CE1 CE1 CE1-CE2 CE2	Toutes les classes
Portillon cantine (parking cantine & parking de l'ancienne gare)	CE2-CM1 CM1 CM1-CM2 CM2		CE2-CM1 CM1 CM1-CM2 CM2	

### A noter que :

- sur la pause méridienne, seul le portail stade sera mis en service
- les élèves en APC et en étude surveillée seront récupérés au portail stade

L'entrée principale est cédée, comme l'an passé, à la maternelle.

Les grilles et portes de l'école sont fermées pendant les horaires de classe. Les parents qui ont un rendez-vous sont priés de se présenter à l'enseignant(e) de surveillance aux grilles.

**Portail accès pompiers, avenue de la gare** : ce portail est utilisé à titre très exceptionnel par les familles et sur autorisation du Directeur dans les trois cas suivants :

- Cas 1 : Les familles des élèves bénéficiant d'une prise en charge extérieure annuelle (CMPP ou orthophonie), accordée par le directeur, acheminent leur enfant à ce portail. Ces familles sont invitées à se présenter aux enseignants de surveillance pendant le temps de récréation.
- Cas 2 : En cas d'accident, la famille passera par ce portail afin de prendre en charge son enfant.
- Cas 3 : Les élèves malades (hors urgence) sont récupérés sur les heures de récréation ou pause méridienne par les familles à cet accès.

> Voir aussi : Règlement intérieur - 2. 3. Horaires et aménagement du temps scolaire

### RENTREE DES CLASSES, LE LUNDI 4 SEPTEMBRE : ORGANISATION SPECIFIQUE

Les parents qui le souhaitent pourront accompagner leur enfant dans l'enceinte scolaire de 8h50 à 9h10 par le portail dédié à la classe de leur enfant.

Vous pourrez ainsi prendre contact avec l'enseignant(e) de votre enfant et lui communiquer (pour les CP notamment) les modalités d'organisation de la semaine (cantine, bus, garderie, portail, ...).

A 9h10, vos enfants rentreront en classe avec leur enseignant(e) ; je vous inviterai alors à quitter l'enceinte scolaire.

### COMMUNICATION AVEC L'ECOLE, AVEC L'ALAE

L'école et l'Alae accueillent votre enfant sur des temps distincts et bien que nous travaillions en étroite collaboration avec Madame Azema, il est important que vous vous adressiez à la bonne structure et à la bonne personne pour votre questionnement.

Vous contactez l'enseignant(e) de votre enfant :

• Pour les questions d'ordre pédagogique, de relations entre élèves

### Vous contactez le Directeur de l'école :

 Pour les questions de fonctionnement général de l'école, les études surveillées, le site de l'école, le bus, les relations conflictuelles qui perdurent entre élèves sur le temps scolaire

### Vous contactez l'Alae:

- Pour les questions de garderie, Nap, cantine, portail famille
- Pour les guestions de relations conflictuelles entre élèves sur le temps périscolaire

## COMMUNICATION PARENTS-ENSEIGNANT(E), PARENTS-DIRECTEUR, REUNION DE RENTREE

#### Communication:

Chaque enseignant(e) vous donnera ses modalités de communication à privilégier pour cette année scolaire : cahier de liaison ou communication mail.

En ce qui me concerne, toutes mes notes sont envoyées par mail aux deux responsables légaux quelle que soit votre situation de famille. Vérifiez bien que votre adresse mail est renseignée dans la fiche de renseignements qui vous sera remise jeudi 7 septembre, que ces notes n'arrivent pas dans l'un de ces dossiers : « spam », « publicité », « promotion »,

#### Réunion de rentrée :

La réunion de rentrée est un temps d'information extrêmement important et déterminant dans le suivi de scolarité que vous exercez tout au long d'une année scolaire. En conséquence, la présence de l'un des deux parents sur ce temps me paraît incontournable.

Lors de cette réunion, l'enseignant qui aura en charge votre enfant vous présente les enjeux de son niveau de classe, ses projets, sa façon de travailler, ses exigences mais aussi des pistes de réflexion et outils concrets qui vous permettront de l'accompagner au mieux.

Les dates de ces réunions seront fixées lors de notre réunion de pré-rentrée ce vendredi 1<sup>er</sup> septembre. Je vous les communiquerai, par mail, avant le lundi 4 septembre afin que vous puissiez réserver ce créneau le plus tôt possible dans votre emploi du temps.

### OBLIGATION SCOLAIRE & CALENDRIER 2023-2024

L'obligation scolaire incombe aux responsables légaux et entre donc pleinement dans le champ du devoir parental. Les absences sur le temps scolaire ne sont, de fait, pas un droit et les familles doivent respecter le calendrier fixé, à l'avance, par le ministère.

Le calendrier scolaire de cette année 2023-2024 est disponible à cette url : https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148.

## ABSENCES LEGITIMES, SIGNALER UNE ABSENCE, DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR AUTRE MOTIF

Les absences légitimes sont les suivantes :

- Raisons médicales
- Réunion familiale solennelle (mariage, décès, ...)
- Absence impérative des personnes responsables lorsque les enfants les suivent

Je précise que les absences conservent leur caractère légitime tant qu'elles restent exceptionnelles.

## Toute absence légitime doit systématiquement être signalée à l'enseignant(e) de votre enfant :

Pour ce faire, il est important que vous envoyiez votre mail avant 8h30 afin que l'enseignant(e) puisse le prendre en compte avant l'appel du matin et le comptage de ses effectifs.

**Toute autre absence doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à adresser au Directeur.** Cette demande est à transmettre dans des délais raisonnables permettant son traitement, délais laissant également supposer que vous n'avez pris aucun engagement préalable avant le retour de son accord.

### TRANSPORTS SCOLAIRES

Je vous rappelle que le personnel municipal mis à disposition des maternelles dans les bus n'est pas responsable des élèves de l'élémentaire, et que l'usage de ce mode de transport doit être régulier.

Si, à titre exceptionnel, votre enfant devait ne pas prendre le bus, signalez-le par mail à son enseignant(e) et à l'Alae afin que ce changement d'organisation soit pris en compte pour « l'aiguillage » du soir. Cette mesure doit rester du domaine de l'exception.

### GARDERIE, NAP & ALAE

Le service de garderie ainsi que les NAP dépendent de l'Alae.

L'Alsh fonctionne le mercredi après-midi et durant les congés scolaires sur la commune de Buzet.

Horaires Alae : de 7H30 à 8H50 et de 16H05 à 18H30 les lundis, mardis, mercredis matins, jeudis et vendredis.

Horaires Alsh: De 11h40 à 18H30 les mercredis.

NAP : 2 fois/semaine (créneaux de 1h30) : les mardis et vendredis. Les horaires, les dates de mise en service, la thématique de ces activités vous sont précisés par voie de mail par Madame Azema avant chaque période.

> Voir aussi : Règlement spécifique Garderie/NAP/Alae

### **ETUDES SURVEILLEES**

Elles ont lieu quatre fois dans la semaine : les lundis, mardis, jeudis et vendredis (16h05-17h05).

Il y a deux études surveillées ; une pour les CE, une pour les CM. Elles démarrent ce lundi 4 septembre.

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit(e), vous devez récupérer un formulaire d'inscription à l'url ci-dessous et me le retourner, soit par mail, soit en version papier :

• https://buzet-sur-tarn.fr/ecole-elementaire/rentree-2023-2024-inscription-etudes-surveillees

Attention, le nombre d'inscrits est fixé à 25 élèves maximum. Le coût d'inscription est de 12 €/mois.

#### SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE

IMPORTANT : Si vous acheminez votre enfant en voiture, vous devez stationner votre véhicule sur une aire autorisée. Vous ne devez, en aucun cas, stopper votre véhicule sur la voie de circulation pour une dépose minute.

Sur le parking principal, les zones piétonnes sont les zones vertes tracées. Il est important d'habituer les enfants à ne pas circuler sur la chaussée qu'empruntent les véhicules. Soyez vigilants sur ce point.

Incitez votre enfant à pénétrer dans la cour dès qu'il en a l'autorisation, à 8H50 et 13H35. S'il vient seul ou s'il rentre seul, demandez-lui de respecter l'itinéraire que vous aurez défini avec lui et de ne pas s'attarder en cours de route.

Pour votre enfant, engagez-vous à :

- le rendre attentif aux dangers de la route, notamment sur le trajet domicile-école, en effectuant plusieurs fois avec lui le trajet à pied ou à bicyclette.
- servir d'exemple en respectant le Code de la Route : en roulant au pas dans le parking, en garant votre véhicule aux seuls endroits autorisés, en veillant au bouclage de la ceinture de sécurité, en imposant la descente et la montée dans la voiture du côté sécurisé.

### Vélo:

Le garage à vélos se trouve dans l'enceinte scolaire, derrière la garderie. Les élèves qui utilisent ce moyen de locomotion doivent mettre le pied à terre dans l'enceinte scolaire. Pensez au casque - obligatoire à chaque déplacement - et au gilet jaune par mauvais temps.

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS, ASSURANCE

Fiche de renseignements préremplie : mise à jour annuelle

Cette fiche permet une vérification et une mise à jour des informations concernant votre enfant et donne des renseignements sur les mesures à prendre en cas d'accident ou de maladie.

Pour les enfants dont les parents sont séparés, l'école doit connaître l'adresse précise et complète de chacun des deux parents. Cette feuille vous sera distribuée jeudi 7 septembre.

Pour toute modification, merci d'utiliser un stylo rouge.

Je vous demande de bien vouloir retourner cette fiche à l'école pour le lundi 11 septembre.

Attention : Pensez à informer le directeur d'école en cas de modifications survenant en cours d'année scolaire : adresse, mail, numéro de téléphone...

### Assurance scolaire:

Elle est indispensable pour toute sortie en dehors des horaires scolaires.

Vous avez déjà transmis ce document à la commune (dossier d'inscription mairie). Néanmoins, ce document est archivé dans ses dossiers et l'école n'y a pas accès. Pensez, à fournir une copie (papier ou numérique) de cette attestation à l'enseignant(e) de votre enfant pour le lundi 11 septembre.

### REPRESENTANTS DE PARENTS & CONSEIL D'ECOLE :

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole se dérouleront le 6 octobre 2023. Six heures sont prévues pour le fonctionnement de ce Conseil.

Si vous souhaitez vous investir dans cette fonction, vous pouvez me contacter ou vous rapprocher de l'association ABC qui présente une liste de représentants :

association.abc@gmail.com

### EVALUATIONS NATIONALES CP, CE1, CM1 & EVALUATIONS « T0 » CM2

Les évaluations nationales CP, CE1 et CM1 se dérouleront du lundi 11 septembre au vendredi 22 septembre 2023. Elles permettront d'identifier les besoins des élèves.

Il revient à chaque enseignant(e) de définir le calendrier de passation pour sa classe dans le respect du créneau fixé ci-dessus. Afin de ne pas surcharger les élèves, les épreuves seront étalées sur des demi-journées distinctes.

Après remontée et traitement des données, les parents seront informés des résultats de leur enfant.

Pour plus de détails, suivre cette url : https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-du-cp-au-lycee-12089

Sur ce même principe, les évaluations CM2 « T0 » (T0 pour « trimestre 0 ») se dérouleront du lundi 4 au vendredi 8 septembre 2023.

Les résultats individuels vous seront transmis avant la réunion de rentrée CM2. Une synthèse des résultats de la classe sera faite lors de cette réunion.

# ACTIVITE PISCINE DES CM1 & CM2 | RECHERCHE DE PARENTS AGREES POUR CETTE ACTIVITE

Un point de réglementation nous impose de prévoir un parent agréé par séance. Or, à ce jour, nous n'avons plus sur l'école, que quelques parents agréés, raison pour laquelle je vous sollicite.

Il n'est pas nécessaire que vous ayez votre enfant dans l'une de ces classes pour participer à cet encadrement.

Quatre sessions d'agrément sont prévues pour cette année scolaire :

- Mercredi 13 Septembre 2023 à la piscine de Saint Alban (11h-13h30)
- Mercredi 6 septembre 2023 à la piscine de l'Union rendez-vous maison des sports (9h/11h30)
- Vendredi 8 septembre 2023 à la piscine de l'Union rendez-vous maison des sports (9h-11h30)
- Vendredi 8 septembre 2023 à la piscine de l'Union rendez-vous piscine (14h/16h30),

Pour vous inscrire à l'une de ces sessions, renseignez le formulaire disponible ici :

https://forms.gle/K3Ku4yDVXmcuWfJf9

Pour plus d'information sur les modalités de cet agrément, consultez ma note à cette url :

 https://buzet-sur-tarn.fr/ecole-elementaire/activite-piscine-2023-2024-recherche-deparents-agrees/

### Aide aux élèves :

En classe, votre enfant peut éprouver des difficultés d'adaptation, de comportement, de langage, ou de compréhension dans des domaines disciplinaires précis. L'enseignant de votre enfant est le premier à répondre à ses difficultés et à en discuter avec vous.

Le R.A.S.E.D.: (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté):

Le psychologue scolaire, Philippe Martineau, et la maîtresse E spécialisée, Louiza Mouyssac interviennent sur les écoles de la circonscription en fonction des priorités fixées par l'IEN après analyse des besoins. Néanmoins, l'enseignant de votre enfant, pourra solliciter le Rased sur la base des observations ou difficultés qu'il constate en classe.

Activité Pédagogique Complémentaire (APC) :

Sur proposition du conseil des maîtres, pour cinq périodes distinctes, votre enfant pourra bénéficier d'une aide pédagogique ponctuelle à l'école à raison d'une heure/semaine, le lundi, mardi ou jeudi de 16h05 à 17h05, selon l'emploi du temps de l'enseignant(e) de votre enfant.

La session de cette prise en charge vous sera annoncée au préalable.

Attention : Les élèves bénéficiant de cette APC, inscrits au service de transport scolaire, ne pourront pas prendre le bus ce jour-là.

### COOPERATIVE SCOLAIRE

Il n'y a pas d'appel à cotisation. Vous serez sollicités, au coup par coup, en fonction des sorties pédagogiques programmées par l'enseignant(e) de votre enfant.

Pour les sorties et autre, en raison des frais bancaires liés aux dépôts d'espèces, vous ne pourrez pas faire de règlement en espèces : vous devrez établir un chèque de règlement.

Ce règlement devra être mis à l'ordre de : « Coop scolaire - OCCE 31 ».

Une commission annuelle valide les comptes de la coopérative et un état des finances est présenté à chaque conseil d'école. Sachez néanmoins, dans un esprit de transparence, que chaque responsable légal peut avoir accès à ces comptes. Il vous suffit dans ce cas de prendre contact avec le Directeur.

Au nom de toute l'équipe enseignante, des élus et de l'équipe Alae, je vous remercie pour votre lecture assidue ainsi que la bonne prise en compte de ce contenu. Je souhaite également à vos enfants une belle rentrée des classes.

Philippe Fileri, Directeur de l'école,